

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
JEUDI 02 AVRIL 2015**

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 02 avril 2015, à 20h30, sous la présidence de Gilbert Meyssonier, maire.

**Etaient présents :** MM. Gilbert Meyssonier, Joseph Ampilhac, Dominique Charretier, Jean Borie, Hubert Marrel, Jean-Michel Jamon, Eric Jacob, Patricia Portal-Baptiste, Solange Falgon, Alain Bernard, Pierre Helleputte, Eric Tauleigne, Michel Tallobre, Suzanne Tourette et Pascal Garnier.

**Etaient excusés :** néant

**Étaient absents :** néant

**Secrétaire de séance :** Joseph Ampilhac a été élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion :**

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

**2. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion :**

**3. Délibérations :**

**Objet : approbation des comptes de gestion dressés par le receveur :**

Le conseil municipal :

après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014 par le receveur visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Objet : Vote du compte administratif du budget principal :**

Après que le conseil a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le receveur, Joseph Ampilhac, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au conseil le compte administratif du budget principal 2014 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2014	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
INVESTISSEMENT	904 856,81	997 731,83	92 875,02	-104 154,33	-11 279,31
FONCTIONNEMENT	670 413,59	898 367,74	227 954,15	30 000,00	257 954,15
				<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>246 674,84</b>
				RAR DEPENSE	-217 424,13
				RAR RECETTE	133 591,57
				<b>FR AVEC LES RAR</b>	<b>162 842,28</b>

Hors de la présence de Gilbert Meyssonier, Maire, le conseil approuve à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget principal.

**Objet : Vote du compte administratif du budget de l'eau :**

Après que le conseil a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le receveur, Joseph Ampilhac, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au conseil le compte administratif du budget de l'eau 2014 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2014	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
INVESTISSEMENT	75 062,67	73 354,96	-1 707,71	16 870,58	15 162,87
FONCTIONNEMENT	57 369,91	96 249,31	38 879,40	8 000,00	46 879,40
				<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>62 042,27</b>
				RAR DEPENSE	-1 000,00
				RAR RECETTE	21 037,50
				<b>FR AVEC LES RAR</b>	<b>82 079,77</b>

Hors de la présence de Gilbert Meyssonier, Maire, le conseil approuve à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget de l'eau.

**Objet : Vote du compte administratif du budget de l'assainissement :**

Après que le conseil a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le receveur, Joseph Ampilhac, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au conseil le compte administratif du budget assainissement 2014 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2014	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
INVESTISSEMENT	129 225,59	50 229,68	-78 995,91	43 714,88	-35 281,03
FONCTIONNEMENT	49 700,14	65 156,82	15 456,68	6 356,58	21 813,26
				<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-13 467,77</b>
				RAR DEPENSE	-3 500,00
				RAR RECETTE	56 220,50
				<b>FR AVEC LES RAR</b>	<b>39 252,73</b>

Hors de la présence de Gilbert Meyssonier, Maire, le conseil approuve à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget assainissement.

**Objet : Vote du compte administratif du budget de la chaufferie :**

Après que le conseil a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le receveur, Joseph Ampilhac, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au conseil le compte administratif du budget chaufferie 2014 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2014	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
INVESTISSEMENT	68 098,91	169 313,99	101 215,08	33 654,31	134 869,39
FONCTIONNEMENT	67 432,42	59 859,27	-7 573,15	3 253,91	-4 319,24
				<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>130 550,15</b>
				RAR DEPENSE	-2 575 404,41
				RAR RECETTE	2 442 897,50
				<b>FR AVEC LES RAR</b>	<b>-1 956,76</b>

Hors de la présence de Gilbert Meyssonier, Maire, le conseil approuve à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget chaufferie.

**Objet : Vote du compte administratif du budget du lotissement Le Clos du Fangeas :**

Après que le conseil a entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le receveur, Joseph Ampilhac, 1<sup>er</sup> adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, présente au conseil le compte administratif du budget du lotissement du Clos du Fangeas 2014 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS 2014	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES
INVESTISSEMENT	0,00	1 135,66	1 135,66	-1 135,66	0,00
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
				<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0,00</b>

Hors de la présence de Gilbert Meyssonier, Maire, le conseil approuve à l'unanimité, le compte administratif 2014 du budget du lotissement Le Clos du Fangeas.

**Objet : Vote des taux d'imposition :**

M. le Maire propose au conseil de reconduire les taux votés en 2014 dans la mesure où le budget primitif 2015 a pu être préparé sans prévoir d'augmentation.

Il rappelle au conseil que depuis 2002, le produit des impôts évolue grâce à l'augmentation des bases votée chaque année par le Parlement et grâce à l'implantation de nouvelles constructions sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, pour de maintenir les taux d'imposition actuels, à savoir :

- taxe d'habitation : 15.24%;
- taxe foncier bâti : 11.80%;
- taxe foncier non bâti : 75.29%;
- cotisation foncière des entreprises : 18.99%

**Objet : suppression des budgets annexes des sections :**

M. le maire rappelle les termes de l'article L2412-1 du Code général des collectivités territoriales qui stipule qu'en l'absence de commission syndicale, les budgets annexes des sections de communes doivent être supprimés et que leurs soldes doivent être repris sur le budget de la commune. Les sections de la commune d'Allègre ne possédant pas de commission syndicale, les résultats seront repris sur le budget général 2015 de la manière suivante :

- ligne 001 « solde d'exécution budgétaire de la section d'investissement reporté » + 3 811.23€
- ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » + 4 949.49€

Section	Résultat investissement	Résultat fonctionnement
Menteyres	3 811.23	3 647.18
Les Crozes		84.94
Sarzols		1 028.07
Salettes		75.82
Sassac		113.48
<b>Total</b>	<b>3 811.23</b>	<b>4 949.49</b>

Les opérations des sections devront être désormais retracées dans un état spécial qui sera annexé au budget général.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, la clôture des budgets annexes des sections de Menteyres, Les Crozes, Sarzols, Salettes et Sassac et valide la reprise des résultats sur le budget général tel que précédemment présenté.

**Objet : Vote du budget primitif de la commune :**

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des Finances, présente la situation financière de la commune qui est bonne au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ; le fonds de roulement se maintient par rapport à 2014, il est de 162 842.28€ en tenant compte des restes à réaliser. Comme annoncé par le Gouvernement, les dotations de l'Etat sont à la baisse, soit une perte d'environ 9 000€ pour la commune. L'encours de la dette 2015 est de 1 319 528.31€, il n'est plus que de 1 167 528.31€ si l'on extrait les emprunts court-terme réalisés dans l'attente du versement du FCTVA. En 2015 aucun emprunt nouveau n'est prévu ; c'est une année qui sera consacrée aux études dans le cadre du développement de l'attractivité du centre-bourg.

M. le Maire présente ensuite au conseil la liste des travaux qui comprend 217 424€ de restes à réaliser en dépenses et 133 591€ de restes à réaliser en recettes correspondant aux travaux d'achèvement de l'avenue de la Gare. Les travaux nouveaux sont pour l'essentiel des aménagements de voirie et des travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget primitif de la commune qui s'équilibre en investissement à 798 554.50 € et en fonctionnement à 971 563.24€.

**Objet : Vote des subventions aux associations :**

Pascal Garnier présente au conseil les propositions de la commission Animation-vie associative qui a examiné les demandes de subventions remises par les associations de la commune :

ORGANISMES	REALISE 2014	PROPOSITION 2015
<b>SUBVENTIONS</b>		
APAJH	500,00	<b>500,00</b>
Visiteuses Hôpitaux	400,00	<b>500,00</b>
Allègre Médiéval	4 500,00	<b>2 000,00</b>
SCA Foot	200,00	<b>400,00</b>
AGUMAA	15 000,00	<b>15 200,00</b>
JSP	200,00	<b>500,00</b>
La Neira	1 000,00	<b>800,00</b>
Comité de jumelage	800,00	<b>400,00</b>
GPS Pays du Velay	200,00	<b>300,00</b>
ADMR	3 000,00	<b>1 389,00</b>
Cinévasion	600,00	<b>0,00</b>
G. Tillion, Mémoires d'Allègre	0,00	<b>4 000,00</b>
<b>PARTICIPATIONS</b>		
Arbre de Noël école	600,00	<b>600,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>27 000,00</b>	<b>26 589,00</b>

Pascal Garnier rappelle au conseil les critères d'attribution lesquels sont :

- Association dont les activités s'adressent aux enfants
- Association organisant une manifestation importante en 2015
- Association à caractère social

Il précise par ailleurs, que l'association "G. Tillion, Mémoires d'Allègre" restituera la somme de 2 000€ à la commune en 2016 après avoir encaissé l'ensemble des subventions attendues des autres partenaires.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, le montant des subventions aux associations tel que défini précédemment.

**Objet : vote du budget de l'eau :**

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des finances, présente le budget de l'eau qui comporte notamment le raccordement de la nouvelle chaufferie et le solde des travaux AEP avenue de la Gare.

Le budget s'équilibre, en investissement, à 133 096.84€ et, en fonctionnement, à 109 136.57€.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget de l'eau.

**Objet : vote du budget de l'assainissement :**

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des finances, présente au conseil le budget de l'assainissement qui comprend notamment le solde des travaux d'assainissement avenue de la Gare et la mise en séparatif du secteur Les Doniches 2-route de Châteauneuf.

Le budget s'équilibre, en investissement, à 116 470.33€ et, en fonctionnement, à 81 236.07€. Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget de l'assainissement.

**Objet : vote du budget de la chaufferie :**

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des finances, présente au conseil le budget de la chaufferie qui comporte les travaux de création du réseau de chaleur. Il rappelle au conseil que le montant du projet est de 2 672 151€ subventionnés à hauteur de 40%. Il est prévu le raccordement de 22 particuliers pour un montant 31 280€. Il précise qu'il s'agit d'un budget intercalaire dans l'attente de la mise en route effective du nouveau réseau de chaleur.

Le budget s'équilibre, en investissement, à 2 609 925.11€ et, en fonctionnement, à 108 525.51€. Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, le budget de la chaufferie.

**Objet : vote du budget du lotissement « le Clos du Fangeas » :**

Jean-Michel Jamon fait part au conseil de la décision de la commission des finances de ne pas inscrire la viabilisation des lots cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil valide cette décision à l'unanimité.

**Objet : Programme voirie 2015 : choix des entreprises :**

Michel Tallobre, vice-président de la commission voirie, soumet au conseil les offres des entreprises qui ont répondu à la consultation. Après analyse et avis de la commission d'appel d'offres, il en ressort que les offres des entreprises suivantes sont les plus avantageuses :

- travaux d'aménagement de la voirie communale, entreprise Eurovia de Cussac sur Loire pour 25 262.51€ HT
- travaux de grosses réparations de voirie, entreprise Chambon de Paulhaguet pour 18 110€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de confier le programme de voirie 2015 aux entreprises Eurovia et Chambon pour les montants respectifs de 25 262.51€ HT et 18 110€ HT et autorise M. le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

**Objet : Réhabilitation de l'immeuble « Coccinelle » : choix des bureaux de contrôle pour les missions contrôle technique et SPS :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir les bureaux d'études les moins-disant parmi les quatre qui ont répondu à la consultation, soit le bureau d'études SOCOTEC du Puy pour un montant de 3 650€ HT, pour la mission de contrôle technique, et le Centre de gestion de la FPT pour 2 000€ nets, pour la mission SPS.

**Objet : Eclairage public : remplacement des lampes à vapeur de mercure et extinction nocturne :**

M. le Maire soumet au conseil le projet du Syndicat d'énergies qui consiste à remplacer 82 lanternes dans le bourg et dans les villages par des lampes basse consommation. Pour aller au bout de cette démarche durable, il conviendrait de mettre en place un programme d'extinction nocturne par l'installation d'horloges astronomiques dans les armoires électriques. Les horaires de coupure pourraient être de 23h30 à 5h30 sur l'ensemble de la commune hors RD 13. Le montant des travaux s'élève à 31 941.52€ pour le remplacement des lampes et à 3 134.14€ HT pour l'extinction nocturne, déduction faite de la participation du Syndicat d'énergie (45%).

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 14 voix pour moins une abstention (M. Tallobre), d'accepter les travaux d'éclairage public ci-avant présentés, d'approuver les horaires de coupure de l'éclairage de 23h30 à 5h30 hors RD 13 et d'en confier la réalisation au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire. M. le Maire précise que la plage horaire d'extinction pourra être revue après quelque temps de fonctionnement si le résultat escompté n'est pas satisfaisant ou si les contraintes pour les usagers s'avéraient trop importantes.

**Objet : Eclairage public : porche de Monsieur, Charreyron du château, la Mouteyre :**

M. le Maire propose au conseil de confier des travaux au Syndicat d'énergies pour la réfection de l'éclairage du porche de Monsieur dont les projecteurs ont souffert de l'humidité et pour la réalisation de l'éclairage du charreyron du Château. Il ajoute qu'un candélabre sera également installé au lotissement La Mouteyre.

Le montant des travaux s'élève à 5 797.47€ HT déduction faite de la participation du Syndicat d'énergie (45%).

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'accepter les travaux d'éclairage public ci-avant présentés et d'en confier la réalisation au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire.

**Objet : Réseaux d'assainissement secteur Les Doniches 2 - route de Châteauneuf**

Joseph Ampilhac, vice-président de la commission eau et assainissement, soumet au conseil le projet de restructuration du réseau d'assainissement dans le secteur Les Doniches 2 – route de Châteauneuf. Ce réseau très défectueux n'assume plus son rôle de collecteur. Des conduites se sont affaissées et des racines obstruent le bon écoulement des eaux usées. La restructuration de ce réseau, prévue en deux tranches permettra d'installer un réseau séparatif et donc de diminuer les rejets dans la nature et les eaux claires en station d'épuration.

L'estimation des deux tranches s'établit comme suit :

- |   |                      |
|---|----------------------|
| • Tranche 1 : depuis le lot. les Doniches 2 jusqu'à la route de Châteauneuf : | 28 345.80€ HT        |
| • Tranche 2 : route de Châteauneuf angle garage technique – usine BIV:        | 37 374.10€ HT        |
| • Plan récolement   | : 1 050.00€ HT       |
|   | <b>66 769.90€ HT</b> |

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'approuver le projet qui lui est présenté, d'autoriser M. le Maire à lancer la consultation des entreprises et de demander les subventions les plus larges possibles au Conseil Général 43 et à l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

**Objet : SGEV actualisation des statuts et adhésion de collectivités :**

M. le Maire informe le conseil que, dans sa séance du 19 février 2014, le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay a décidé d'actualiser ses statuts suite aux adhésions intervenues les années passées (arrêté préfectoral du 29/07/2013 adhésion des communes d'Alleyrac, de Ceyszac et de St Martin de Fugères) et qu'il a émis un avis favorable à la demande d'adhésion des communes de St Paul de Tartas, de Salettes et de Ouïdes. De plus, dans sa séance du 02 mars 2015, le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay a émis un avis favorable à la demande d'adhésion du syndicat de la communauté de communes du Haut Lignon. En vertu de l'article L.5211-18 du Code des Collectivités Territoriales, il est nécessaire que les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes au Syndicat statuent sur ces décisions dans le délai réglementaire de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SGEV. Oui cet exposé et après en avoir délibéré le conseil accepte les nouveaux statuts du Syndicat de Gestion des Eaux du Velay ainsi que les adhésions précitées.

**Objet : Restructuration du réseau d'assainissement rue Montée entre les Jardins :**

Joseph Ampilhac, vice-président de la commission eau et assainissement, expose au conseil que la vétusté du réseau d'assainissement a été constaté Montée entre les jardins lors du percement de la rue pour le passage des conduites du réseau de chaleur. Il propose donc de profiter de l'ouverture de cette rue pour réaliser un réseau séparatif.

Compte tenu du caractère d'urgence de ce dossier, Joseph Ampilhac propose de confier les travaux à l'entreprise M2i Sovetra en charge de la pose des conduites du réseau de chaleur, pour un montant s'élevant à 13 481€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'approuver le projet qui lui est présenté, de demander les subventions les plus larges possibles au Conseil Général 43 et à l'agence de l'eau Loire-Bretagne et autorise M. le Maire à signer le devis avec l'entreprise après réception de l'accord officiel de la participation des financeurs.

**4. Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :**

**Déclarations d'intention d'aliéner :** M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi de plusieurs déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune :

- B-2626 5, rue Renée Rosier
- D-1298 Chaduzias
- B-464 et B-465 56, rue Porte de Monsieur

**5. Informations sur l'activité de la CCPA :**

Jean-Michel Jamon, vice-président de la commission des finances, rend compte au conseil de la commission des finances qui s'est tenue le 24 mars ; pour l'heure il explique que le budget n'est pas encore complètement arrêté notamment pour des questions relatives au futur redécoupage des intercommunalités.

Joseph Ampilhac, vice-président de la CCPA, annonce au conseil les bons résultats du centre de bien-être pour le mois de février lequel a enregistré 370 entrées pour les bains d'argile, l'équilibre étant à 360.

Hubert Marrel soulève le problème récurrent de l'entretien et du nettoyage de la maison de la jeunesse.

**6. Questions des conseillers et du public :**

Plusieurs points sont évoqués :

- Déjections canines : la solution consiste-t-elle à installer des distributeurs de sachets ?
- Local poubelle rue du St Esprit : devant le constat navrant d'insalubrité du local, le conseil évoque sa fermeture.
- Site de la Potence : l'ouverture dans la tour Est s'avère être dangereuse, des enfants l'utilisant pour jeter des projectiles sur la voie publique. L'accès au panneau du plan du château est ardu, son emplacement sera revu.
- Porche de Monsieur : demande est faite de remettre le panneau « priorité aux piétons » sous le porche, enlevé lors des travaux en 1995.
- Mur d'enceinte : quelques pierres du mur du rempart doivent être rebâties.

Toutes ces questions seront évoquées lors de la prochaine réunion de la commission « cadre de vie et environnement ».

**7. Informations de la municipalité :**

Animation de Pentecôte : un appel est lancé à toutes les personnes qui souhaiteraient apporter leur aide et donner un peu de leur temps à l'organisation de la fête de Pentecôte et notamment à la Cool et Verte.

Séance levée à 23h45.